

FORMATION POSE DE LIGNE DE VIE TEMPORAIRE

Public

Toute personne devant porter des EPI dans le cadre de son activité professionnelle

Durée

2 jours
-
14 H 00



Coût en Inter

- 270 € H.T. par jour et par personne
- 1 255 € H.T. par jour pour un groupe de 5/6 pers.
- Intra : nous consulter

Objectifs

Permettre au personnel travaillant en hauteur de se sécuriser dans le cadre de la protection individuelle.

Le matériel mis en œuvre est celui de la protection antichute exclusivement.

Méthodes pédagogiques

L'apport de connaissances est accompagné d'exercices concrets.

La formation est centrée sur des mises en pratiques.

Moyens pédagogiques

Salle de formation théorique avec rétroprojection.

Pratique sur plateau technique dédié aux travaux en hauteur.

La formation est assurée par un formateur de travaux sur cordes, cordiste expert titulaire d'un CQP niveau 2 minimum, actualisant régulièrement ses compétences techniques et pédagogiques.

Théorie

- Réglementation du travail en hauteur
- Accidentologie liée aux chutes
- Prépondérance des protections collectives
- Connaissance spécifique des ancrages provisoires et d'une ligne de vie temporaire
- Notions clés (tirant d'air, facteur de chute, résistance du matériel, traumatologie)
- Maintenance des EPI

Pratique

- Vérification des EPI avant utilisation
- Mise en place du harnais
- Utilisation des différents systèmes d'arrêt des chutes
- Utilisation des différents ancrages
- Pose ligne de vie temporaire
- Reproduction de situations de travail selon le métier des stagiaires, atelier en autonomie (vérifier l'adaptation du comportement et du choix du matériel)

Prérequis

- Maîtrise orale et écrite du français
- Aucune contre-indication aux travaux en hauteur

Validation de la formation

Une attestation individuelle de formation sera délivrée après un test théorique (QCM) et un test pratique

Modalités et délais d'accès

- Inscription minimum 24h avant le début de la session (sous réserve disponibilité)
- En Inter
- En Intra, sur votre site : nous consulter
- Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous consulter